



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Laboratoire de terrain modulaire	
Solicitation No. - N° de l'invitation K4E21-150031/A	Date 2015-10-28
Client Reference No. - N° de référence du client K4E21-150031	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-190-4833	
File No. - N° de dossier STN-5-38035 (190)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-08	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mack, Wayne	Buyer Id - Id de l'acheteur stn190
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-6435 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment Canada 11 Innovation Blvd Saskatoon, SK S7N 3H5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 BESOIN.....	3
1.2 COMPTE RENDU	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
ANNEXE « A » BESOIN	12
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT.....	15
ANNEXE « C » CONFIGURATION DU LABORATOIRE MODULAIRE.....	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier)
- Section III : Attestations (1 copies papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (_____ copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme à toutes les spécifications de l'annexe A ainsi qu'aux exigences obligatoires ci-dessous. À défaut d'être conforme aux spécifications de l'annexe A et des exigences obligatoires ci-dessous, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée d'emblée.

Les éléments ci-dessous doivent être fournis avec la soumission ou dans les sept (7) jours suivant la demande.

1. L'index de conformité détaillé à l'annexe A.
2. La documentation descriptive et technique pour le produit offert.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de chaque article sera additionné à celui des autres articles, afin de calculer le prix évalué, comme il est indiqué ci-dessous :

(Prix de l'article n° 1 dans la base de paiement x 1) = **Prix Évalué**

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Formatted: Indent: Left: 0"

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le mars 31, 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Wayne Mack
Spécialiste en approvisionnement
Approvisionnement, Région de l'Ouest
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
110 – 101 22 rue est
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1

Téléphone: 306-241-6435

Télécopieur: 306-975-5397

Courriel: wayne.mack@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

TBD

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clauses du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Configuration du laboratoire modulaire;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » BESOIN

Fournir une (1) remorque laboratoire modulaire de 30 pieds avec essieu tandem pour Environnement Canada, division du Monitoring et surveillance de la qualité des eaux douces, Saskatoon, Saskatchewan. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 31 mars 2016.

SPÉCIFICATIONS:

1. Remorque laboratoire modulaire de 30 pieds minimum.
2. Cadre de châssis périmétrique tout en acier ou en aluminium.
3. Structure tubulaire tout en acier ou en aluminium.
4. Deux essieux à torsion et freins électriques.
5. Deux portes de type caravane (une du côté passager avant et une du côté passager arrière).
6. Génératrice diesel produisant du courant à 240 V. La génératrice doit être placée sur une tablette coulissante et être rentrée dans la partie arrière de la remorque.
7. Climatisation centrale et appareil de chauffage.
8. Dimension minimale de pneu de ST225/80R15 avec roues en acier et pneu de secours pleine dimension.
9. Coupleur à boule de 2,5/16 po.
10. Chaînes de sécurité et crochets.
11. Cric manuel de 2 000 lb minimum.
12. Cric de 2 000 lb minimum avec deux roues.
13. Minimum de quatre (4) crics losange Ultra. Levage minimal de 30 po – minimum de 6 500 lb (*pour le levage durant le stationnement à long terme*).
14. Adaptateurs pour remorque 7 pôles.
15. Trousse de piles pour rupture (*la trousse en cas de rupture d'attelage active les freins électriques de la remorque si la remorque se détache du véhicule*).
16. Marches antidérapantes anti inoxydables à l'entrée et à la sortie.
17. Minimum de trois (3) fenêtres coulissantes de quatre pieds chacune (minimum) avec moustiquaires.
18. Point d'alimentation de 70 A minimum.
19. 2 batteries marines de 12 V sous les armoires.
20. Minimum de deux (2) coupe-circuits d'au moins 12 V au-dessus de la paillasse.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

21. Cordon d'alimentation pour socle de prise de 25 pi minimum.
22. Service électrique de 240 V avec circuits dédiés et circuits externes.
23. Radio stéréo AM/FM avec bande météo. Minimum de deux (2) haut-parleurs à l'épreuve des intempéries situés sous l'auvent et minimum de deux haut-parleurs dans la remorque.
24. Murs et plafond en vinyle de couleur pâle réfléchissant la lumière.
25. Isolant de polystyrène extrudé (PSX) de 1 po avec résistance minimale de R-5 par pouce.
26. Sous-plancher de contreplaqué d'au moins ¾ po avec revêtement d'aluminium.
27. Minimum de quatre (4) lumières à DEL d'au moins 48 po à l'intérieur.
28. Minimum de neuf (9) prises intérieures de 120 V (1-congélateur coffre, 1-réfrigérateur, 1-hotte de laboratoire, 1 pour appareil futur); 5 autres sur les paillasses.
29. Réfrigérateur-congélateur de 18 pi³ minimum (doit être fixé en place).
30. Congélateur coffre de 22 pi³ minimum (doit être fixé en place).
31. Hotte de laboratoire de 4 pi minimum avec armoire sur plancher pour le rangement des liquides. La hotte doit ventiler vers l'extérieur.
32. Eau sous pression avec évier en acier inoxydable à double cuve avec réservoir d'eau fraîche de 200 gallons minimum et réservoir d'eaux usées de 200 gallons minimum.
33. Minimum de quatre (4) armoires suspendues de 4 pieds chacune (minimum) à deux portes avec loquet verrouillable et rebords sur les tablettes.
34. Minimum de quatre (4) armoires sur plancher de 4 pieds chacune (minimum) à deux portes avec loquet verrouillable et rebords sur les tablettes; le dessus des armoires doit être en aluminium et comporter un rebord qui empêche les liquides de se renverser sur le plancher [consulter la figure 1 ci-dessous à titre d'exemple].
35. Minimum de deux (2) pupitres d'ordinateur de 4 pieds (minimum) constitués d'une tablette en aluminium fixée au mur et d'une prise de courant de 120 V.
36. Ventilateur d'extraction.
37. Air d'appoint filtré.
38. Minimum de deux (2) détecteurs de fumée et minimum de deux (2) détecteurs de monoxyde de carbone.
39. Pièce fermée de six (6) pieds minimum à l'arrière, accessible par la porte arrière. Une autre porte intérieure communique avec le reste du laboratoire.
40. Auvent électrique de seize (16) pieds minimum du côté passager.
41. Minimum de quatre (4) lampes de travail à DEL du côté passager, deux (2) du côté conducteur et deux (2) à l'arrière. Deux interrupteurs à deux voies doivent être placés à gauche des portes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Figure 1. Exemple d'armoire sur plancher, d'armoire murale et de pupitre d'ordinateur.

Indice de conformité:

Joindre une annexe distincte à votre offre en indiquant si votre produit atteint ou dépasse chaque point des spécifications, et pourquoi, pour chambres de culture de plantes accessibles dans l'annexe «A», des points 1 à 41, y compris les schémas du matériel électronique. Veuillez fournir toutes les spécifications ainsi que tout document descriptif et/ou technique pour illustrer vos énoncés.

Les soumissionnaires doivent répondre à chaque point des spécifications.

Par exemple:

1. Remorque laboratoire modulaire de 30 pieds minimum.

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. Notre remorque mesure 32 pieds. Les détails à ce sujet se trouvent dans notre dépliant ou aux pages XXX de notre document technique.»

Répondre ainsi à tous les points des spécifications.

Des commentaires doivent être formulés pour tous les points des spécifications figurant dans l'annexe «A», des points 1 à 41, y compris les schémas du matériel électronique, en indiquant, p.ex. «conforme» ou «non conforme», suivi du plus grand nombre de détails possible. Il est à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour appuyer vos commentaires et vos prétentions de conformité à l'égard de chaque spécification. Indiquez le numéro de la page et mettez en évidence les spécifications indiquées dans vos documents techniques qui appuient votre conformité. Si vous n'avez aucun document technique pour appuyer une spécification, vous devez également l'indiquer.

Canada n'est AUCUNEMENT tenue de demander des précisions au sujet d'une soumission ou de la documentation technique à l'appui de celle-ci. Les soumissionnaires doivent prendre note que s'ils ne peuvent pas démontrer la conformité qu'ils prétendent à l'égard d'une capacité, leur proposition peut être considérée comme inacceptable. Le Canada se réserve le droit de rejeter toute soumission qui n'est pas conforme à la présente invitation à soumissionner. Tout écart par rapport aux exigences prescrites doit être clairement indiqué et pleinement justifié.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

(Tous les prix sont indiqués TPS en sus, FAB destination)

1) Une (1) unité – Laboratoire de terrain modulaire conforme aux spécifications dont les détails sont fournis à l'annexe A. et l'annexe C - Configuration du laboratoire modulaire

_____ \$ / unité

Produits offerts: _____

La livraison doivent obligatoirement être terminées au plus tard le 31 mars 2016.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K4E21-150031/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K4E21-150031

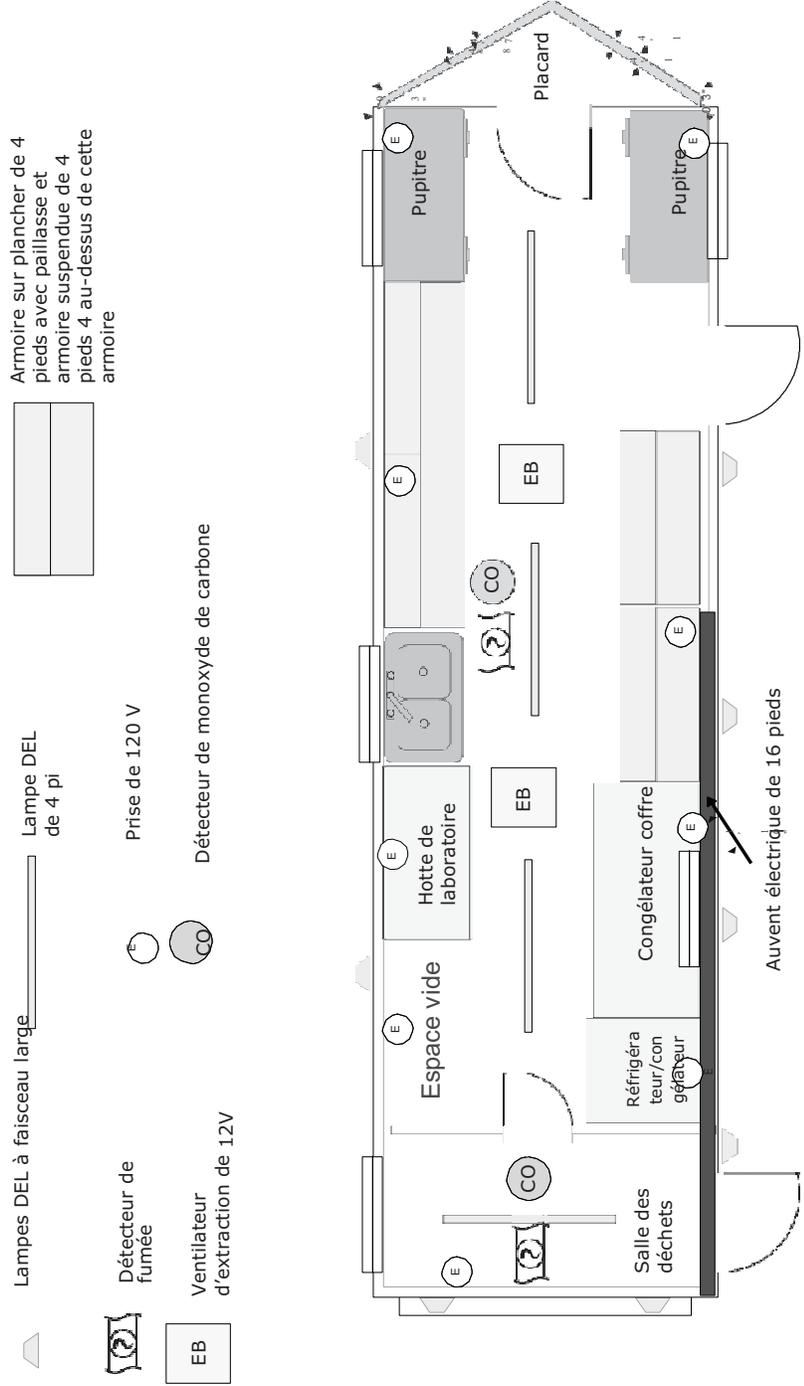
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-5-38035

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN190
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » Configuration du laboratoire modulaire

-voir PDF ci-joint-

Configuration du laboratoire modulaire pour Environnement Canada



Dimensions (et l'équivalent) des appareils :

1. Congélateur coffre – P (30,25 po), H (33,38 po) et L (66,25 po)
2. Réfrigérateur/congélateur – P (32,63 po), H (65,38 po) et L (29,63 po)
3. Système de pesée avec filtration (hotte de laboratoire) – P (30 po), H (39 po) et L (48 po)